

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DASCO 153 Cours d'adultes de Paris – Règlement intérieur.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 110-2 du 3 juillet 2017, par lequel Madame la Maire de Paris approuvait le précédent règlement intérieur ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le règlement intérieur des Cours d'Adultes de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1: Est approuvé le règlement intérieur des Cours d'Adultes de Paris.

Article 2 : Ce règlement est applicable à compter du 1^{er} décembre 2021.

Article 3 : Un exemplaire de ce règlement sera envoyé aux auditeurs des Cours d'Adultes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO